

N° 2022 / 04

DECISION

Le Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône,

Vu l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant qu'en application de l'article L.330-1 du code des relations entre le public et l'administration, la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS) est tenue de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Considérant qu'en application de l'article R.330-4 du même code, la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques est chargée, en cette qualité, de :

- 1° Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
- 2° Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Considérant qu'il résulte de l'article R.330-3 du même code que la désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques doit mentionner les nom, prénoms, profession et coordonnées professionnelles de la personne responsable.

DECIDE

Article 1 : de désigner Audrey BARJON, Responsable du service Assemblées et affaires juridiques à la CAVBS, personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

Article 2 : de porter à connaissance, sur le site Internet de la CAVBS et auprès de la CADA, les coordonnées suivantes auxquelles la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques peut être saisie :

Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais Saône
Service Assemblées et affaires juridiques
A l'attention de Madame Audrey BARJON
115 rue Paul Bert - CS 70290
69665 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE Cedex
prada@agglo-villefranche.fr

Fait à Villefranche-sur-Saône,
Le 19 janvier 2022

Le Président
Pascal RONZIERE

